



COMMUNIQUE DE PRESSE

N° AAC/100/DG/TMJ/KMF/1.004/2025

L'Autorité de l'Aviation Civile de la République Démocratique du Congo porte à la connaissance de l'opinion publique qu'un accident d'aviation, impliquant un aéronef de type Embraer **ERJ-145** immatriculé **D2-AJB**, est survenu ce **17 novembre 2025 à 11 heures 38**, à l'aéroport national de **Kolwezi**. L'aéronef, exploité par la compagnie aérienne **Angolaise Air JET**, effectuait un vol d'affrètement par le Ministère des Mines de la **RDC**.

Conformément aux normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (**OACI**), la **RDC** n'est dans ce cas que l'État d'occurrence de l'accident susmentionné. À ce titre, la RDC a procédé aux notifications réglementaires et initié la coordination avec la République d'Angola qui est à la fois État d'immatriculation et d'exploitation de l'aéronef impliqué.

Fait à Kinshasa, le **21 NOV 2025**

Le Directeur Général
TSHIUMBA MPUNGA Jean